



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 31 août 2017

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ACHARD Arnaud, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DEBEAUX Laetitia, GRANGER Véronique, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, TROUILLET Vanessa, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : ORIOL Maurice pouvoir à FLEURET Alain, CASO Myriam pouvoir à BLAISE Véronique, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, GIOVANE Caroline pouvoir à RIOUX Serge, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, RABEYRIN Robert pouvoir à VESCOVI Jean-Marc, VERSCHEURE Philippe pouvoir à DEBEAUX Laetitia, DESSITE Alain.

Secrétaire de Séance : Mme DEBEAUX Laetitia.

Date de convocation : 25 août 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2017 est approuvé.

PERSONNEL – CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Il était prévu de :

- 1) Renouveler un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ayant les fonctions d'ATSEM à l'école intercommunale des Chassis à raison de 35 heures hebdomadaire pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.
- 2) Renouveler un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ayant pour missions à l'école intercommunale des Chassis, le service et la surveillance des enfants de la cantine et l'entretien ménager de l'école et de la salle des associations à raison de 26,30 heures hebdomadaire pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.
- 3) Créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ayant les fonctions d'ATSEM au Groupe scolaire à raison de 34,30 heures hebdomadaire pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 suite à l'ouverture d'une classe.

Le gouvernement a décidé, cet été, de réduire très fortement et immédiatement le nombre de contrats aidés qui sont financés dans le cadre du budget 2017. Pôle Emploi nous a informé qu'il n'est plus possible d'établir de convention CAE.

Il est néanmoins indispensable d'employer le personnel nécessaire au bon fonctionnement des 2 écoles, c'est pourquoi la commune a dû recourir à des contrats CDD.

Le coût horaire d'un agent CAE, aide de l'Etat déduite est de 5,99 € ; celui d'un agent en CDD de droit public est calculé en fonction du nombre d'enfant(s) qu'il a à charge et peut ainsi varier de 14,84 € à 16,52 €.

PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE

- 1) Un agent titulaire au grade Rédacteur principal 2^{ème} classe à raison de 10 heures par semaine peut prétendre à un avancement de grade.
Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe à compter du 15 septembre 2017 à raison de 10 heures semaine pour permettre à cet agent d'être nommé.
- 2) Un agent titulaire au grade d'adjoint technique à temps complet peut prétendre à un avancement de grade.

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste de d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2017 à temps complet pour permettre à cet agent d'être nommé.

Il est précisé que le poste Rédacteur principal 2^e classe et celui d'adjoint technique précédemment occupé par ces agents seront supprimés après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Drôme.

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – MODIFICATION N°1

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales.

Le RIFSEEP comporte deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ;
- le complément indemnitaire annuel (CIA).

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions. La répartition au sein de ces groupes dépend de trois critères professionnels :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Suite à la promotion interne d'un agent changeant de catégorie et au recrutement d'un responsable du service technique, le conseil modifie le RIFSEEP pour intégrer le groupe de fonction correspondant à leurs fonctions et à leur cadre d'emploi.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il est nécessaire d'établir la décision modificative suivante :

Crédits à ouvrir :

Pour l'article 021 « virement de la section d'exploitation » : + 0,04 €

Crédits à réduire :

Sur article 10226 «Taxe d'aménagement » : - 0,04 €

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Il est nécessaire d'établir la décision modificative suivante :

Crédits à ouvrir :

Pour l'article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » : + 1 000,00 €

Crédits à réduire :

Sur article 022 «Dépenses imprévues » : - 1 000,00 €

BIBLIOTHEQUE - POLITIQUE NUMERIQUE

Les bibliothèques ont pour objet de permettre à tous l'accès à l'information, la formation et la culture. Aujourd'hui le numérique a profondément bouleversé ces missions poussant les bibliothèques à évoluer pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants.

La Médiathèque Départementale propose à notre bibliothèque municipale d'adhérer à leur offre numérique sous réserve d'une participation financière de 0,40 € par habitant.

Le conseil accepte de souscrire à cette offre qui permettra aux lecteurs de notre commune de télécharger des livres, d'écouter des musiques, de visionner des films, de consulter certains journaux de la presse et de faire de l'autoformation (soutien scolaire, langues, code de la route, informatique).

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h50.